

## Dossier pour demande de Carte d'identité – Mineur



- Présenter les documents originaux ET fournir les photocopies de ces documents.
- Prendre rendez-vous sur le site internet de la mairie de Torcy pour déposer votre dossier (privilégier la pré-demande qu'il faudra imprimer)
- Tous les enfants mineurs doivent obligatoirement être présents au dépôt de la demande
- La présence des enfants de 12 ans et plus est aussi obligatoire au retrait

| PREMIERE DEMANDE  | RENOUVELLEMENT   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Passeport <u>ou</u> copie intégrale de son acte de naissance</b><br/>(si la commune de naissance n'est pas reliée au service de transmission dématérialisé COMEDDEC)</li> <li>- <b>Le nom d'usage</b> : autorisation signée par les 2 parents mentionnant le nom choisi + titres d'identité</li> <li>- <b>Pour les enfants nés en France de parents étrangers</b> : justificatif de nationalité française si la mention n'apparaît pas sur l'acte de naissance</li> <li>- <b>Pièce d'identité du représentant légal</b> qui fait la demande</li> <li>- <b>Si parents divorcés</b> : le jugement de divorce définitif</li> <li>- <b>Un justificatif de domicile</b> de moins de 3 mois au format papier<br/>Facture d'énergie, quittance de loyers non manuscrite, avis d'imposition</li> <li>- <b>Si garde alternée</b> : justificatif de domicile des 2 parents + pièce d'identité des 2 parents</li> <li>- <b>Si hébergement</b> : attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + document administratif au nom de l'hébergé à la même adresse</li> <li>- <b>1 photo d'identité de – de 6 mois</b> respectant les normes (Cf verso)<br/>(Le recours à un photographe professionnel est recommandé pour éviter le rejet de dossier)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans</b></li> <li>- <b>Le nom d'usage</b> : autorisation signée par les 2 parents mentionnant le nom choisi + titres d'identité</li> <li>- <b>Pièce d'identité du représentant légal</b> qui fait la demande</li> <li>- <b>Si parents divorcés</b> : le jugement de divorce définitif</li> <li>- <b>Un justificatif de domicile</b> de moins de 3 mois au format papier<br/>Facture d'énergie, quittance de loyers non manuscrite, avis d'imposition</li> <li>- <b>Si garde alternée</b> : justificatif de domicile des 2 parents + pièce d'identité des 2 parents</li> <li>- <b>Si hébergement</b> : attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + document administratif au nom de l'hébergé à la même adresse</li> <li>- <b>1 photo d'identité de – de 6 mois</b> respectant les normes (Cf verso)<br/>(Le recours à un photographe professionnel est recommandé pour éviter le rejet de dossier)</li> </ul> |

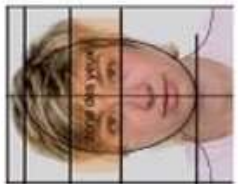
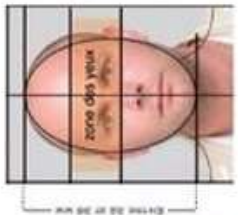
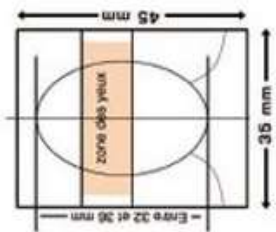
En cas de perte : timbre fiscal de 25 euros + déclaration de perte (à compléter en mairie le jour du renouvellement)

En cas de vol : timbre fiscal de 25 euros + déclaration de vol faite au commissariat

Timbre fiscal : dans un bureau de tabac ou sur le site internet : [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr)



Pré-demande à imprimer : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>



CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005

**1 - FORMAT**

LA PHOTO DOIT MESURER 35 MM DE LARGE SUR 45 MM DE HAUT. LA TAILLE DU VISAGE DOIT ÊTRE DE 32 À 36 MM, DU BAS DU MENTON AU SOMMET DU CRÂNE (HORS CHEVELURE).

**2 - QUALITÉ DE LA PHOTO**

LA PHOTO DOIT ÊTRE NETTE, SANS PLIURE, NI TRACES.

**3 - LUMINOSITÉ / CONTRASTE / COULEURS**

LA PHOTO NE DOIT PRÉSENTER NI SUR-EXPOSITION, NI SOUS-EXPOSITION. ELLE DOIT ÊTRE CORRECTEMENT CONTRASTÉE, SANS OMBRE PORTÉE SUR LE VISAGE OU EN ARRIÈRE-PLAN. UNE PHOTO EN COULEUR EST FORTEMENT RECOMMANDÉE.

**4 - FOND**

LE FOND DOIT ÊTRE UNI, DE COULEUR CLAIRE (BLEU CLAIR, GRIS CLAIR). LE BLANC EST INTERDIT.

**5 - LA TÊTE**

LA TÊTE DOIT ÊTRE NUE. LES COUVRE-CHEFS SONT INTERDITS.

**6 - REGARD et POSITION DE LA TÊTE**

LE SUJET DOIT PRÉSENTER SON VISAGE FACE À L'OBJECTIF. LA TÊTE DOIT ÊTRE DROITE.

**7 - REGARD et EXPRESSION**

LE SUJET DOIT FIXER L'OBJECTIF. IL DOIT ADOPTER UNE EXPRESSION NEUTRE ET AVOIR LA BOUCHE FERMÉE.

**8 - VISAGE ET YEUX**

LE VISAGE DOIT ÊTRE DÉGAGÉ. LES YEUX DOIVENT ÊTRE PARFAITEMENT VISIBLES ET OUVERTS.

**9 - LUNETTES et MONTURES**

LES MONTURES ÉPAISSES SONT INTERDITES. LA MONTURE NE DOIT PAS MASQUER LES YEUX. LES VERRES TEINTÉS (OU COLORÉS) SONT INTERDITS. IL NE DOIT PAS Y AVOIR DE REFLETS SUR LES LUNETTES.

